

tous en grève le 20 novembre !



**pour une véritable politique
de l'emploi public**

**pour un service public
d'éducation assurant
la réussite de tous**

**pour une augmentation de
notre pouvoir d'achat**

Les fédérations de l'éducation nationale dénoncent une politique gouvernementale qui va à l'encontre de la réussite de tous les jeunes. Avec 11 200 suppressions de postes à la rentrée 2008, s'ajoutant aux milliers de suppressions de ces dernières années et au chômage croissant des précaires, une nouvelle étape est franchie dans la dégradation du service public d'éducation. La formule du premier Ministre annonçant « Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat » va se traduire par des régressions inacceptables tant pour les élèves et les jeunes que pour les personnels.

Les conditions d'encadrement et d'enseignement vont atteindre un point critique. Les écoles, les établissements et les services les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront. L'offre de formation sera réduite, l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. Les personnels verront leurs conditions de travail se détériorer davantage. La précarité s'accroîtra encore. Le pouvoir d'achat continuera de se dégrader et les garanties statutaires sont menacées.

*Face à cette politique, les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education estiment que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir un nouveau budget et donner un nouvel élan au système éducatif. **Elles appellent les personnels à participer massivement à la grève et aux manifestations du 20 novembre dans le cadre de l'action Fonction publique.***

Investir dans le service public d'éducation, il n'y a rien de plus utile

Comment transformer l'école sans lui en donner les moyens ?

Les 11 200 emplois supprimés dans l'Éducation nationale (et peut-être plus dans les années à venir !), s'ajoutant aux milliers des années précédentes, annoncent encore plus de précarité, de difficultés, pour tous, personnels, familles, élèves. C'est inacceptable. L'école, les enfants et les jeunes méritent mieux.

Aujourd'hui, le gouvernement fait des économies dont nous faisons tous les frais. Dans le 1er degré, il n'est pas acceptable qu'en situation de baisse démographique, les emplois baissent plus que proportionnellement et qu'en situation de croissance démographique, les emplois créés soient largement insuffisants. L'analyse des tissus sco-

laire ne se fonde pas sur les besoins mais sur des considérations de restriction budgétaire.

L'avenir des enfants d'aujourd'hui, leur formation de citoyen et leur insertion professionnelle se jouent dès la maternelle. Il nécessite des classes moins chargées, la mise en oeuvre de pédagogies et d'organisations garantissant l'accès de tous aux savoirs, à la culture, des moyens permettant un accompagnement éducatif égal sur le territoire, une meilleure cohésion de la communauté éducative, des enseignants formés, des personnels pour permettre la réussite de tous les élèves.

Les suppressions massives de postes annoncées par le gouvernement (11 200 non-renouvellements des départs à la retraite), c'est encore moins de classes, moins d'aide aux élèves en difficulté; c'est aller vers une offre éducative minimale et minimaliste.

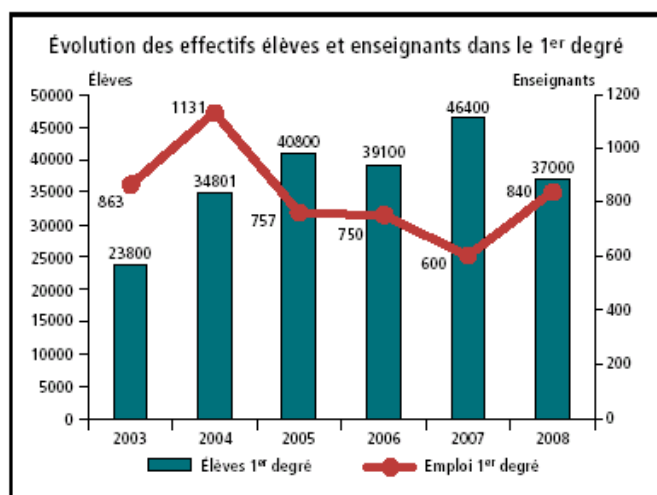
Les dégradations s'accroissent, avec des conséquences pour tous les élèves

- Classes de plus en plus chargées,
- Baisse importante de la scolarisation des 2/3 ans en maternelle
- Remplacements de moins en moins assurés.
- Réduction des options dans les collèges

Dans les écoles maternelles et élémentaires, En cinq ans, 4 101 enseignants de plus pour 184 901 élèves supplémentaires, soit en moyenne seulement 1 création pour 45 élèves !

En cinq ans, chute à 23 % seulement du taux de scolarisation des deux/trois ans.

Malgré la réaffirmation des politiques éducatives telles que l' " Égalité des chances " ou " ambition-réussite ", ces grands mots, tout comme les polémiques stériles sur les méthodes d'enseignement, ne peuvent tenir lieu de politique de transformation démocratique de l'École. Au contraire, supprimer des milliers de postes, réduire l'offre d'enseignement pour tous, libéraliser la carte scolaire pour laisser se développer des ghettos scolaires, jouer la concurrence entre établissements, annoncer un collège éclaté, favoriser l'école privée, affaiblit le service public et pèse sur l'ambition de la réussite de tous les élèves.



Chômage, précarité... c'est ça l'avenir ?

Moins de postes aux concours de recrutement, cela contribue à assombrir l'avenir de nombreux étudiants. Des milliers d'emplois supprimés, cela signifie aussi des milliers de personnels non titulaires au chômage et toujours plus de précarité avec des recrutements de vacataires, de contractuels ou d'emplois " aidés " (EVS) à durée de plus en plus courte.

Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent

Les enseignants réclament, pour l'Education nationale, l'affirmation d'une politique éducative ambitieuse, et ce dès la maternelle, car aujourd'hui, l'objectif de réussite de tous les élèves est compromis par un ensemble de mesures qui justifient la mobilisation.

Urgence : du temps pour les équipes

La complexité des tâches, l'obligation de répondre à des besoins nouveaux augmente la nécessité de temps de concertation et de réunions diverses: assurer le suivi des élèves, se former, accéder aux travaux de la recherche, concevoir la classe, travailler en équipe, ...C'est une décision unilatérale du Ministre : pour le SNUipp, les 2 heures hebdomadaires dégagées devraient être du temps consacré à la concertation entre les maîtres et le suivi des élèves...

En effet, qui pourrait croire que l'allongement d'une demi-heure de la journée de classe ou la classe le mercredi matin pour les élèves en difficulté ne serait pas vécu comme une punition ou une stigmatisation ? Ne serait-ce pas, aussi, les priver insidieusement d'activités sportives et culturelles d'après la classe? Comment ne pas s'interroger sur l'organisation nécessairement différenciée du ramassage scolaire en zone rurale ? Comment ne pas s'interroger sur la disparité de la prise en charge des élèves en difficulté entre les ZEP et les centre-ville ?

Ce temps dégagé doit être utilisé pour mieux assurer les missions de service public. S'il faut diminuer les heures d'enseignement, les 24 heures peuvent gagner en efficacité si l'on donne aux enseignants plus de temps de concertation.

Quel accompagnement éducatif ?

Les municipalités assument des dispositifs d'ouverture sportive et culturelles, c'est-à-dire à dimension éducative, hors temps scolaire. Mais la circulaire de juillet 2007 sur les études surveillées ou dirigées peut générer des dérives. Ainsi, " pour approfondir le travail de classe ou réaliser les devoirs demandés par les enseignants et trouver une aide si nécessaire. [Les élèves] peuvent aussi bénéficier de moments d'apprentissages différents s'ils n'ont pas besoin d'aide particulière. "

Qui assurera cette aide ? Quelle sera la formation de ces intervenants ? La circulaire prévoit aussi " la pratique sportive " et " des activités artistiques et culturelles " dans le deuxième volet des missions de ces études surveillées. N'y aurait-il pas, à terme, la tentation d'externaliser ces enseignements en les faisant assurer par les villes ? En application cette année dans les collèges de ZEP, cette mesure devra se généraliser à l'ensemble des écoles et établissements du second degré.



Plus de maîtres que de classes...

Du temps de concertation ainsi que plus de maîtres que de classes pour travailler avec des petits groupes, pour une co-intervention dans la classe, pour faciliter les échanges de services... voilà nos propositions pour transformer l'école! Mais la rigueur budgétaire ne l'entend pas de cette oreille : l'heure n'est plus aux maîtres supplémentaires mais à la gestion de la pénurie.

recruter pour offrir des perspectives

La suppression de 675 postes de stagiaires dans le budget 2008 est un mauvais signe adressé aux étudiants et à toutes celles et ceux qui se destinent à une carrière d'enseignants dans le premier degré.

De plus, cette réduction donnera lieu, au regard des besoins engendrés par l'évolution démographique, à des appels massifs aux listes complémentaires, envoyés sans formation et sans préparation dans les écoles.

Un budget de rigueur ...

Les coupes budgétaires amènent une dégradation des conditions d'enseignement : dans le premier degré, les 700 postes seulement sont créés pour 35 800 nouveaux élèves attendus, soit un poste pour 54 élèves supplémentaires. Les recrutements diminuent avec 675 postes de stagiaires en moins. Les effectifs des classes augmentent, la prise en charge des élèves en difficulté est de plus en plus aléatoire vue l'insuffisance des postes RASED, le taux de scolarisation des 2 ans est en chute libre.

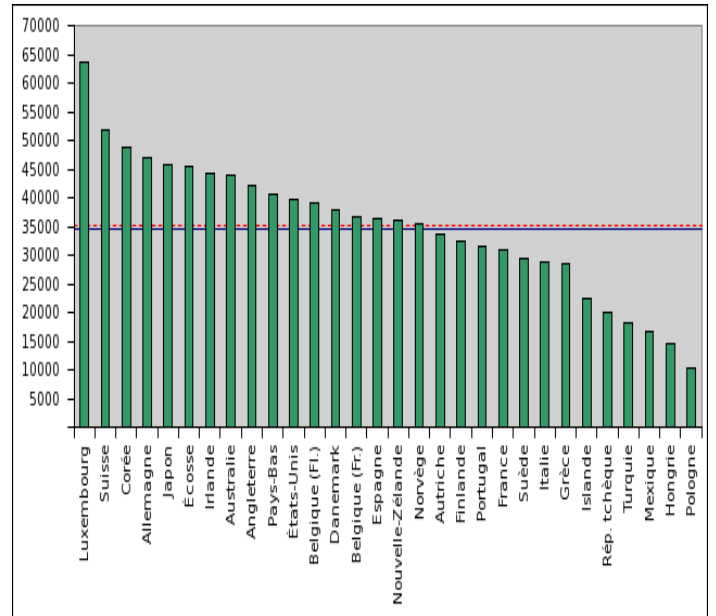
Les postes de brigades de remplacement pour la formation continue sont en voie de disparition, de même que les financements pour la formation continue elle-même... de sorte qu'il ne reste au Plan de Formation, que le strict minimum pour que les personnels s'adaptent à leurs fonctions (direction d'école, langues vivantes, stage T1...). Le stage filé sous forme de quart de décharge de direction permet à l'administration d'économiser un bon nombre de postes au mépris de la formation initiale.

Améliorer le pouvoir d'achat des personnels, il n'y a rien de plus nécessaire

Que gagne un enseignant du premier degré ?

Les comparaisons internationales permettent de mettre en évidence que les rémunérations des enseignants du primaire en France sont inférieures à celles de la majorité de leurs homologues des pays industrialisés (voir tableau). Le traitement indiciaire net moyen est de 1866 € / mois (indice 493). La moitié des enseignants des écoles perçoivent un traitement indiciaire net inférieur ou égal à 1778,80 € / mois.

Il faudrait augmenter la rémunération des débuts de carrière d'environ 10 % (+ 40 points d'indice) et attribuer + 50 points d'indice au 8ème échelon du corps des professeurs des écoles pour que les enseignants du primaire en France aient un salaire statutaire comparable, en parité de pouvoir d'achat, à leurs voisins européens.



Des salaires insuffisants qui induisent des retraites de plus en plus faibles

En 2006, seulement 6 professeurs des écoles sur 10 sont partis à la retraite au 10ème échelon et 1 sur 8 au 11ème en 2006. Par ailleurs, seulement 1,44 % des PE partent à l'indice terminal de la hors classe contre 50% des certifiés.

Les projections du Conseil d'Orientation des Retraites ont montré qu'après la réforme de 2003, un professeur des écoles qui débute sa carrière à 30 ans, avec un taux de " prime " moyen de 5,2 %, percevra à 60 ans une pension à peine supérieure à 40 % de son dernier traitement. Or, l'âge moyen de recrutement par le concours externe des professeurs des écoles à la session 2006 est de 26,4 ans et 20 % des admis au concours ont plus de 30 ans. Les déroulements de carrière actuels cumulés aux effets de la réforme des retraites conduiront à une baisse des pensions.

POUR UN PLAN DE REVALORISATION DES CARRIERES ENSEIGNANTES

Une revalorisation des enseignants des écoles reste une priorité générale de revalorisation des carrières enseignantes. Ce plan doit permettre une amélioration sensible du pouvoir d'achat des débuts de carrière (actuellement à 1,25 fois le SMIC) comme celui des fins de carrières. Dans cette perspective, l'indice 783 est devenu un " seuil de rattrapage " incontournable.

Les revendications du SNUipp

- un corps unique avec accès pour tous à l'indice terminal 783 avec un rythme unique d'avancement,
- une revalorisation pour les débuts de carrière,
- l'assimilation immédiate des instituteurs retraités qui le souhaitent, une revalorisation de 50 points d'indice et 5 % de la valeur du point,
- la nécessité de remettre à plat l'ensemble des indemnités et bonifications,
- la prise en compte de l'augmentation du temps de travail dans l'organisation du temps de service,
- la rémunération de tout temps de service supplémentaire,
- la réduction du temps de travail à 18 heures avec une première étape à 24 (21 h d'enseignement + 3 h de concertation)
- l'indemnisation intégrale de tous les frais de déplacement pour tous les personnels,
- le rétablissement des modalités de versement de l'ISSR pour les titulaires remplaçants et sa reconnaissance pour les collègues sur postes fractionnés,
- la reconnaissance des frais professionnels et le versement d'une allocation ou octroi d'un crédit d'impôt
- une politique cohérente en matière de seconde carrière et de mobilité, la reconnaissance de la pénibilité du métier et la nécessité de l'aménagement des fins de carrière et des retraites